



**UFR PSYCHOLOGIE,  
SCIENCES SOCIALES,  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

34 avenue Carnot  
63037 CLERMONT-FD Cedex  
Tél. 04 73 40 64 63 ou 61 42 ou 64 59

# REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES LICENCE ENSEIGNEMENT A DISTANCE 2018-2019

**Pour l'année 2018-2019, la réinscription administrative des étudiants de licence en Enseignement A Distance (EAD) s'effectue obligatoirement par Internet :**

(Étudiants inscrits en 2017-2018 à l'UFR PSSSE et qui veulent se réinscrire pour l'année universitaire 2018-2019.)

**Sont exclus de cette procédure :**

- les étudiants qui s'inscrivent en master 2 et en doctorat,
- les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre d'une formation continue,
- les étudiants étrangers qui arrivent dans le cadre d'une convention avec une université étrangère ou dans le cadre ERASMUS,
- les chômeurs de plus de 6 mois,

Les étudiants visés **ci-dessus** ne sont donc pas concernés par la procédure Internet ci-dessous, et sont informés via le site de l'UFR des modalités d'inscription les concernant.

Avant de procéder à votre réinscription, vous devez vous munir de :

- **votre numéro étudiant (qui figure sur votre carte 2017-18 ou sur l'ENT)**

**OUVERTURE DU SERVEUR SUR LE SITE  
DE L'UNIVERSITE CLERMONT-AUVERGNE :**

**Du 9 Juillet (14h)  
au 27 juillet 2018  
dates impératives – aucune dérogation**

## **ATTENTION :**

Lors de votre inscription, lorsque le serveur vous demande si vous suivez vos études en télé-enseignement, vous devez impérativement cocher « NON ».

A la fin de la procédure, vous allez pouvoir cocher les droits CEAD (droits spécifiques) dont vous avez besoin pour l'année universitaire, cette étape est obligatoire car elle va conditionner votre accès aux cours en ligne.

Vous aurez le choix entre des droits pour l'accès au cours :

- à l'année (150 euros)
- au semestre (75 euros)

Soyez vigilants dans le choix de vos droits car ceux-ci ne sont pas remboursables. De même, votre choix est fait pour l'année, sans rajout possible au cours de celle-ci (exemple : cocher un semestre lors de l'inscription et vouloir rajouter un semestre en cours d'année est impossible).

Pour les étudiants AJAC :

- Vous devez être vigilants à vous inscrire aux DEUX étapes qui vous sont proposées (exemple : L2 puis L1 / ou L3 puis L2)

- Vous aurez, pour le choix de vos cours, l'opportunité de choisir l'année complète pour l'année supérieure, et un semestre pour l'année inférieure. (exemple : AJAC L2/L3 : L3=150 euros + L2=75 euros soit un total de 225 euros de droits spécifiques EAD).

En résumé, vous procéderez, à l'issue de votre réinscription, à un paiement unique qui sera composé d'une part des droits universitaires (inscription en Licence) et d'autre part des droits spécifiques (accès en ligne aux cours EAD).

## **ETAPE 1 – CONTRIBUTION CVEC**

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur le lien suivant :

**<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>**

La contribution s'élève à 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019. C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

## **ETAPE 2 - RÉINSCRIPTION PAR INTERNET**

A la fin de votre inscription (entre le 9 et le 27 juillet 2018), vous devez obligatoirement payer en ligne (paiement unique pour les droits universitaires ET les droits EAD).

Ceci vous permettra de pouvoir opter pour un paiement en trois fois si vous le souhaitez.

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

Vous serez guidé(e)s sur le programme de réinscription ; vous aurez à préciser notamment les points suivants :

- \* mise à jour de votre état civil et en particulier de l'adresse d'expédition de votre carte d'étudiant (adresse permanente ou adresse pour l'année universitaire)
- \* modifier s'il y a lieu la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant ou du chef de famille
- \* choix des diplômes préparés
- \* vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile".

## **ETAPE 3 – DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES**

LA LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SERA  
DISPONIBLE SUR CE LIEN :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

### **TRÈS IMPORTANT**

**Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera envoyée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'Université Clermont Auvergne. Les documents seront contrôlés par le service scolarité.**

**Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données (en attente, validées ou rejetées), jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces.**

### **Pièces à fournir obligatoirement :**

- 1 déclaration d'assurance relative à la responsabilité civile **obligatoire** ;
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)

### **Pièces à fournir en plus selon la situation de l'étudiant (e) :**

- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- si vous êtes inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : 1 justificatif d'inscription.

**Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure de réinscription avant le 27 juillet 2018 inclus, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2018-2019.**

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez :**

***Scolarité de l'UFR PSSSE***  
*34, avenue Carnot*  
**63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX**  
*04.73.40.61.42 ou 64.63 ou 64.59*